

les Juifs, convint avec madame de Bourbon qu'ils y donneraient ordre.) Alors furent expédiées lettres patentes de ladite dame, adressées à maître Pierre Charpin, docteur en décret, chamarier de l'église Saint-Paul de Lyon, official et vicaire-général de M. le révérendissime Amé de Thalaru, archevêque de Lyon, à maître Jean Reux, juge ordinaire de Beaujolais; à maître Jean Namy, juge des appeaux dudit pays. On leur adjoignit maître Aymie Chambéry, surnommé Néophyte, que Paradin suppose être un Juif converti au christianisme; car celui-ci, craignant les offenses des Juifs, se fit mettre sous la sauvegarde du châtelain de Trévoix. (La position de cet homme aurait du l'engager à se déclarer incompétent). L'official Charpin délégué en son lieu et place maître Jean Chalon, et Pierre Balarin fut député comme greffier. Tous ces commissaires s'étant transportés à Trévoix le Mercredi-Saint, 23 mars 1428 (1), et se trouvant en la maison d'Humbert Auserme, lieutenant du châtelain, mandèrent devant eux les Juifs dont les noms suivent: Peyret Leonnet, son fils, Samuel-Gabriel; Josson (que nous avons déjà rencontré à Lyon); son frère, Abraham; son frère, Caquellet; son fils, Jacolet Bien-Venu; Bien-Venu, son fils; Salomon de la Tour, Mathessias Choën, Gabriel Choën et Jayen. On fit entendre à tous ces Juifs, qu'en vertu des lettres de madame de Berry, les commissaires étaient chargés de faire perquisition en toutes leurs maisons, et pour ce faire librement, les Juifs furent arrêtés en la maison du lieutenant, avec défense de bouger, sous peine de mort, jusqu'à ce qu'ils aient reçu un autre ordre. Pendant cet arrêt forcé des Juifs, les commissaires se transportèrent en toutes les maisons israélites, et mirent sous le sceau de monseigneur et de madame tous les livres qu'ils y trouvèrent, et les portèrent à l'hôtel du lieutenant Hugues Auserme. Les commissaires demandè-

(1) Le choix de la semaine où le Christ fut immolé à la fureur des Juifs était un nouveau garant de la condamnation.